

20 - 25/06/2025 INSTALLATION BATIMENTS MODULAIRES CREATION REfectoire SCOLAIRE  
(4).

REPUBLIQUE FRANCAISE Département des Pyrénées Orientales Commune d'ARGELES-SUR-MER	CLASSEMENT ISSU DE LA NOMENCLATURE " ACTES " : 1.1 Marchés Publics	DECISION MUNICIPALE N° 20
--	---	---------------------------------

*Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment l'article L.2122-22, et son alinéa numéro : 4*

*Vu la délibération du Conseil Municipal d'Argelès-sur-Mer en date du 25 janvier 2024 énumérant les attributions déléguées au Maire, ou à un adjoint subdélégué, pour la durée du mandat municipal,*

*Vu les autorisations budgétaires en cours,*

Le Maire d'Argelès-sur-Mer DECIDE :

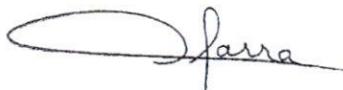
**OBJET : Installation de bâtiments modulaires pour création d'un réfectoire scolaire.**

<b>Article 1 :</b>	Dans le cadre d'un marché à procédure adaptée pour « l'installation de bâtiments modulaires pour la création d'un réfectoire scolaire », il a été retenu :  Pour le lot 1 « Bâtiments modulaires » : l'entreprise « Algeco sise 13127 Vitrolles » pour un montant total de 118 687,12 euros H.T.  Pour le lot 2 « Cvc Plomberie cuisine » : l'entreprise « Sas Climatisation Chauffage Ibañez sise 66 240 Saint Esteve » pour un montant total de 23 854,04 euros H.T.  Pour le lot 3 « Electricité Cfo / Cfa » : lot sans offres déclaré « infructueux ».  Pour le lot 4 « Serrurerie » : l'entreprise « Polygoninox sise 66 600 Rivesaltes » pour un montant total de 34 192 euros H.T.  Pour le lot 5 « Signalétique et Sécurité » : lot sans offres déclaré « infructueux ».
--------------------	--

Fait à Argelès-sur-Mer, le : 25/06/2025.

**Acte exécutoire consécutivement à sa publication et à sa transmission en Préfecture des Pyrénées Orientales.**  
Le : **Certifié exact.**

ACTE PUBLIÉ  
En date du 08/07/2025  
Peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat  
Par Antoine PARRA Marie



Le Maire,  
  
Antoine PARRA.



REÇU EN PREFECTURE  
Le 08/07/2025  
Application agréée E-legalite.com  
99\_RU-066-216600060-20250625-DEC20\_25062